

Accusé de réception en préfecture
 078-200073344-20240617-CC2406F111-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2024
 Date de réception préfecture : 01/07/2024



Rambouillet Territoires
 22 rue Gustave Eiffel - ZA Bel Air
 BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex
 Tél. 01 34 57 20 61 - Fax 01 34 84 01 57

CC2406F111 Budget annexe base de loisirs des étangs de Hollande : compte administratif 2023

Conseil communautaire du Lundi 17 juin 2024
 Convocation du 11 juin 2024

78120 RAMBOUILLET
 Affichée le 11 juin 2024

Présidence : Thomas GOURLAN

Secrétaire de Séance : Mme Nathalie COUEDOR

Conseillers titulaires		Suppléants	Absents représentés par
AGUILLON Claire	P		
ALIX Martial	P	PORHAULT Jérôme	
BATTEUX Jean-Claude	P	ALOISI Henri	
BAX DE KEATING Geoffroy	P		
BERNARD Jean-Luc	P		
BONTE Daniel	P		
BRICAUD Nathalia	P	CHEMIN Delphine	
BRIOLANT Stéphanie	Rep	DEFFRENNE Philippe	CARIS Xavier
CABRIT Anne	P	BUREAU Norbert	
CAILLOL Valérie	Rep		MATILLON Véronique
CARESMEL Marie	P		
CARIS Xavier	P		
CAZANEUVE Claude	AE	PELOYE Robert	
CHANCLUD Maurice	P	GODEAU Hervé	
CHERET Claire	P	PASSET Georges	
CHRISTIANNE Janine	P		
CINTRAT Alain	Rep		DUPRESSOIR Hervé
CONVERT Thierry	P	MAZE Michel	
COPETTI Isabelle	P	MANDON Franck	
COUÉDOR Nathalie	P	TELLIER Olivier	
DEMICHELIS Janny	Rep	LENTZ Jacques	GOURLAN Thomas
DEMONT Clarisse	P		
DENAI Lionel	AE		
DEROFF Joseph	AE		
DESCLOUDS Stéphane	P		
DESMET France	P		
DRAPPIER Jacky	P	QUINTON Benjamin	
DUCHAMP Jean-Louis	AE	DELABBAYE Jean-Yves	
DUPRESSOIR Hervé	P		
FLORES Jean-Louis	P	HAROUN Thomas	
FOCKEY William	Rep		REY Augustin
FORMENTY Jacques	P	CARZUNEL Martine	
GAILLOT Anne-Françoise	P	LE MENN Pascal	
GHI BAUDO Jean-Pierre	AE	GUILLARD Olivier	

Accusé de réception en préfecture
 078-200073344-20240617-CC2406F111-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2024
 Date de réception préfecture : 01/07/2024

GOURLAN Thomas	0		
GROSSE Marie-France	P		
GUIGNARD Sylvain	AE		
IKHELF Dalila	AE		
JAFFRE Valéry	P		
JEGAT Joëlle	P		
JUTIER David	P		
LAHITTE Chantal	P		
LAMBERT Sylvain	P	GATINEAU Christian	
LECOURT Guy	P	BAUDESSON Hélène	
MALARDEAU Jean-Pierre	P	BERTHIER Lydie	
MARCHAL Evelyne	P	GENTIL Jean-Christophe	
MARGOT JACQ Isabelle	P		
MATILLON Véronique	P		
MAY OTT Ysabelle	P	VEIGA José	
MOUFFLET Catherine	P		
NEHLIL Ismaël	P		
PAQUET Frédéric	AE		
PASQUES Jean-Marie	P		
PETITPREZ Benoît	P		
QUERARD Serge	P	SAISY Hugues	
QUINTON Gilles	AE	CHARRON Xavier	
REY Augustin	P		
ROLLAND Virginie	P		
ROSTAN Corinne	P	MARECHAL Michel	
SALIGNAT Emmanuel	P	CHALLOY Camélia	
SCHMIDT Gilles	P		
SIRET Jean-François	P		
STEPHANE Nathalie	Rep		JAFFRE Valéry
TROGER Jacques	P	BARDIN Dominique	
WEISDORF Henri	P		
YOUSSEF Leïla	Rep		DEMONT Clarisse
ZANNIER Jean-Pierre	P	THEVARD Nicolas	

Conseillers : 67	Présents : 51	Représentés : 7	Votants potentiels : 57	Absents/Excusés : 9
	Présents titulaires : 51			
	Présents suppléants : 0			

P : présent titulaire – PS : présent suppléant - Rep : Représenté - 0 : ne prend pas part au vote - X : ne siège pas – AE : absent/excuse

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20240617-CC2406F111-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Vu le Code général des collectivités et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-004 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu la délibération CC2304FI31 du 3 avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023 du budget annexe base de loisirs des étangs de Hollande,

Vu la délibération CC2307FI01 du 3 juillet 2023 portant approbation de la décision modificative n°1 - exercice 2023 du budget annexe base de loisirs des étangs de Hollande,

Vu le compte de gestion 2023 du budget annexe ZA Bel Air la Forêt transmis par le Comptable du Service de gestion comptable de Rambouillet,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2023,

Vu les avis du Bureau communautaire réuni le 3 juin 2024 et de la Commission finances réunie le 28 mai 2024,

Considérant que la comptabilité de l'ordonnateur doit coïncider avec celle du comptable public, et qu'ainsi le compte administratif et le compte de gestion doivent être concordants,

Considérant que le compte administratif 2023 du budget annexe base de loisirs des étangs de Hollande est en parfaite concordance avec le compte de gestion 2023 du budget annexe base de loisirs des étangs de Hollande,

Considérant que dans la séance où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président du fait que le Président de l'EPCI peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe base de loisirs des étangs de Hollande, ci-annexé.

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour l'application de cette délibération.

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20240617-CC2406F111-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Fait à La-Celle-les-bordes, le 17 juin 2024

Thomas GOURLAN
Président de Rambouillet Territoires
Conseiller régional
Adjoint au Maire de Rambouillet

« La présente délibération à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit implicite ou explicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément à l'article R 421.7 du code de justice administrative, les personnes résidants Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20240617-CC2406F111-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION dont la population est de 3500
habitants et plus - CA RAMBOUILLET TERRITOIRES (1)**
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20007334400026

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE
RAMBOUILLET

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : BASE DE LOISIRS DES ETANGS DE HOLLANDE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20240617-CC2406F111-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	19
A4 - Etat des provisions	21
A5 - Etalement des provisions	22
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	23
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	25

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	26
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	27
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	28
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	29
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture 078-200073344-20240617-CC2406F111-DE	Sans Objet
Date de télétransmission : 01/07/2024	Sans Objet
Date de réception préfecture : 01/07/2024	Sans Objet

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel 30
- C1.2 - Actions de formation des élus Sans Objet
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier Sans Objet
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet
- C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
- C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet
- C3.6 - Identification des flux croisés Sans Objet
- C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet
- D2 - Arrêté et signatures 32

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 78517	CA RAMBOUILLET TERRITOIRES BASE DE LOISIRS DES ETANGS DE HOLLANDE
----------------------------	--

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Accusé de réception en préfecture	
078-200073344-20240617-CC2406F11-DE	I
Date de télétransmission : 01/07/2024	
Date de réception préfecture : 01/07/2024	B

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires délibération N°CC1104F112 du 28/04/2011.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	290 890,97	G	234 296,90
	Section d'investissement	B	71 671,66	H	82 826,35

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	103 710,66 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	104 591,12 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	362 562,63	= G+H+I+J	525 425,03
---------------------------------------	-----------	------------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	117 695,98	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	117 695,98	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	290 890,97	= G+I+K	338 007,56
	Section d'investissement	= B+D+F	189 367,64	= H+J+L	187 417,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	480 258,61	= G+H+I+J+K+L	525 425,03

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 117 695,98	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Dépenses engagées non mandatées	Restes à émettre
21	Immobilisations corporelles	117 695,98		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
 07820073344-20240617-CC240111-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2024
 Date de réception préfecture : 01/07/2024

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
 (2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	210 906,00	113 966,67	3 568,48	0,00	93 370,85
012	Charges de personnel, frais assimilés	88 440,00	88 389,46	0,00	0,00	50,54
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,01	0,00	0,00	4 999,99
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		304 346,00	202 356,14	3 568,48	0,00	98 421,38
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 500,00	2 140,00	0,00	0,00	3 360,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		309 846,00	204 496,14	3 568,48	0,00	101 781,38
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	93 250,00	82 826,35			10 423,65
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		93 250,00	82 826,35			10 423,65
TOTAL		403 096,00	287 322,49	3 568,48	0,00	112 205,03
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	115 000,00	62 663,05	0,00	0,00	52 336,95
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	167 885,34	168 807,31	0,00	0,00	-921,97
Total des recettes de gestion courante		282 885,34	231 470,36	0,00	0,00	51 414,98
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		288 385,34	231 470,36	0,00	0,00	56 914,98
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	11 000,00	2 826,54			8 173,46
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		11 000,00	2 826,54			8 173,46
TOTAL		299 385,34	234 296,90	0,00	0,00	65 088,44
Pour information		(3) 103 710,66				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	186 841,12	68 845,12	117 695,98	300,02
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	186 841,12	68 845,12	117 695,98	300,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	186 841,12	68 845,12	117 695,98	300,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	11 000,00	2 826,54		8 173,46
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	11 000,00	2 826,54		8 173,46
	TOTAL	197 841,12	71 671,66	117 695,98	8 473,48
	Pour information	⁽²⁾ 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	93 250,00	82 826,35		10 423,65
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	93 250,00	82 826,35		10 423,65
	TOTAL	93 250,00	82 826,35	0,00	10 423,65

BUDGETS - BASE DE LOISIRS DES ETANGS DE HOLLANDE - CA - 2023

Accusé de réception en préfecture
 078-200073344-20240817-CC2406F111-DE
 Date de télétransmission : 11/07/2024
 Date de dépôt en préfecture : 01/07/2024

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 104 591,12			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

- (1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Accusé de réception en préfecture
 078-200073344-20240617-CC2406F111-DE II
 Date de télétransmission : 01/07/2024
 Date de réception préfecture : 01/07/2024 **B1**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	117 535,15		117 535,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	88 389,46		88 389,46
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,01		0,01
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 140,00	0,00	2 140,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	82 826,35	82 826,35
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		208 064,62	82 826,35	290 890,97
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	267,00	267,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	68 845,12	0,00	68 845,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		2 559,54	2 559,54
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		68 845,12	2 826,54	71 671,66
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	62 663,05		62 663,05
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	168 807,31	0,00	168 807,31
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	267,00	267,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	2 559,54	2 559,54
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	231 470,36	2 826,54	234 296,90
	Pour information			103 710,66
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		77 891,48	77 891,48
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		4 934,87	4 934,87
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	82 826,35	82 826,35
	Pour information			104 591,12
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Accusé de réception en préfecture
 078-200073344-20240617-CC2406F111-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2024
 Date de réception préfecture : 01/07/2024

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	210 906,00	113 966,67	3 568,48	0,00	93 370,85
60611	Eau et assainissement	1 500,00	1 160,06	0,00	0,00	339,94
60612	Energie - Electricité	9 000,00	2 961,15	0,00	0,00	6 038,85
60622	Carburants	1 500,00	470,37	0,00	0,00	1 029,63
60623	Alimentation	6 321,00	3 129,24	0,00	0,00	3 191,76
60628	Autres fournitures non stockées	381,40	253,80	127,60	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	700,00	269,19	0,00	0,00	430,81
60632	Fournitures de petit équipement	6 972,21	3 156,61	3 048,12	0,00	767,48
60636	Vêtements de travail	2 508,75	2 508,75	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	250,00	209,49	0,00	0,00	40,51
6068	Autres matières et fournitures	-300,00	0,00	0,00	0,00	-300,00
6132	Locations immobilières	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6135	Locations mobilières	8 400,00	225,00	0,00	0,00	8 175,00
61521	Entretien terrains	9 064,63	8 984,73	0,00	0,00	79,90
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 800,00	1 779,74	216,00	0,00	2 804,26
615232	Entretien, réparations réseaux	24 403,00	13 286,52	0,00	0,00	11 116,48
61551	Entretien matériel roulant	2 201,10	2 118,24	0,00	0,00	82,86
6156	Maintenance	3 759,22	3 217,90	143,43	0,00	397,89
6161	Multirisques	350,00	334,01	0,00	0,00	15,99
6168	Autres primes d'assurance	1 535,00	0,00	0,00	0,00	1 535,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 800,00	475,00	0,00	0,00	1 325,00
6226	Honoraires	59 235,37	21 304,37	0,00	0,00	37 931,00
6228	Divers	5 458,05	4 872,79	0,00	0,00	585,26
6231	Annonces et insertions	2 088,00	931,07	0,00	0,00	1 156,93
6236	Catalogues et imprimés	-100,00	0,00	0,00	0,00	-100,00
6237	Publications	1 100,00	293,28	0,00	0,00	806,72
6251	Voyages et déplacements	0,00	811,80	0,00	0,00	-811,80
6262	Frais de télécommunications	1 514,27	1 218,48	33,33	0,00	262,46
627	Services bancaires et assimilés	300,00	221,58	0,00	0,00	78,42
6284	Redevances pour services rendus	13 500,00	9 887,17	0,00	0,00	3 612,83
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	14 000,00	12 182,60	0,00	0,00	1 817,40
62878	Remb. frais à d'autres organismes	13 664,00	7 163,03	0,00	0,00	6 500,97
6288	Autres services extérieurs	8 500,00	7 696,70	0,00	0,00	803,30
63512	Taxes foncières	3 000,00	2 844,00	0,00	0,00	156,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	88 440,00	88 389,46	0,00	0,00	50,54
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	30 000,00	0,00	0,00	-30 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	224,00	0,00	0,00	-224,00
6331	Versement mobilité	1 190,00	624,00	0,00	0,00	566,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	370,00	38,00	0,00	0,00	332,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 240,00	671,23	0,00	0,00	568,77
64111	Rémunération principale titulaires	11 520,00	9 828,41	0,00	0,00	1 691,59
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	720,00	483,22	0,00	0,00	236,78
64118	Autres indemnités titulaires	8 760,00	1 497,92	0,00	0,00	7 262,08
64131	Rémunérations non tit.	34 300,00	28 902,73	0,00	0,00	5 397,27
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	21 240,00	10 484,00	0,00	0,00	10 756,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 440,00	4 425,34	0,00	0,00	2 014,66
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 520,00	1 170,00	0,00	0,00	1 350,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	50,00	40,61	0,00	0,00	9,39
6478	Autres charges sociales diverses	90,00	0,00	0,00	0,00	90,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,01	0,00	0,00	4 999,99
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
65888	Autres	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,01
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		304 346,00	202 356,14	3 568,48	0,00	98 421,38
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 500,00	2 140,00	0,00	0,00	3 360,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 500,00	2 140,00	0,00	0,00	3 360,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		309 846,00	204 496,14	3 568,48	0,00	101 781,38
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00

Accusé de réception en préfecture
 N° 2406F111-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2024
 Date de réception préfecture : 01/07/2024

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Crédits réalisés au 31/12	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	93 250,00	82 826,35			10 423,65
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	78 250,00	77 891,48			358,52
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	10 000,00	0,00			10 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	4 934,87			65,13
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		93 250,00	82 826,35			10 423,65
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		93 250,00	82 826,35			10 423,65
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		403 096,00	287 322,49	3 568,48	0,00	112 205,03
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- Dont 675 et 676.
- Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
 078-200073344-20240617-CC2406F111-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2024
 Date de réception préfecture : 01/07/2024

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	115 000,00	62 663,05	0,00	0,00	52 336,95
70631	Redevances services à caractère sportif	115 000,00	62 663,05	0,00	0,00	52 336,95
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	167 885,34	168 807,31	0,00	0,00	-921,97
7552	Prise en charge déficit BA administratif	167 885,34	167 885,34	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	920,00	0,00	0,00	-920,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,97	0,00	0,00	-1,97
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		282 885,34	231 470,36	0,00	0,00	51 414,98
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		288 385,34	231 470,36	0,00	0,00	56 914,98
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	11 000,00	2 826,54			8 173,46
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 000,00	267,00			733,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	10 000,00	0,00			10 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	2 559,54			-2 559,54
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		11 000,00	2 826,54			8 173,46
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		299 385,34	234 296,90	0,00	0,00	65 088,44
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		103 710,66				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III
 B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	186 841,12	68 845,12	117 695,98	300,02
21728	Autres agencements (mise à dispo)	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	-15 000,00	0,00	0,00	-15 000,00
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	171 841,12	51 758,65	117 124,74	2 957,73
2184	Mobilier	18 000,00	17 086,47	571,24	342,29
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		186 841,12	68 845,12	117 695,98	300,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		186 841,12	68 845,12	117 695,98	300,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	11 000,00	2 826,54		8 173,46
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	11 000,00	2 826,54		8 173,46
13911	Etat et établissements nationaux	1 000,00	267,00		733,00
15182	Autres provisions pour risques	10 000,00	0,00		10 000,00
4912	Prov. dépréc. comptes redevables	0,00	2 559,54		-2 559,54
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		11 000,00	2 826,54		8 173,46
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		197 841,12	71 671,66	117 695,98	8 473,48
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Accusé de réception en préfecture
 078-200073344-20240617-CC2406F111-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2024
 Date de réception préfecture : 01/07/2024

III

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	93 250,00	82 826,35		10 423,65
15182	Autres provisions pour risques	10 000,00	0,00		10 000,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	650,00		-650,00
281318	Autres bâtiments publics	18 150,00	18 145,00		5,00
28135	Installations générales, agencements, ..	800,00	770,40		29,60
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	1 350,00	1 306,00		44,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	6 750,00	6 597,94		152,06
281538	Autres réseaux	100,00	76,70		23,30
281571	Matériel roulant	300,00	249,62		50,38
281578	Autre matériel et outillage de voirie	100,00	79,57		20,43
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 700,00	2 638,93		61,07
281728	Autres agencements (m. à dispo)	2 300,00	2 223,50		76,50
281735	Installations générales (m. à dispo)	5 000,00	4 073,74		926,26
281738	Autres constructions (m. à dispo)	550,00	548,00		2,00
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	150,00	136,27		13,73
2817538	Autres réseaux (m. à dispo)	4 800,00	3 272,80		1 527,20
28181	Installations générales, aménagt divers	2 000,00	1 977,02		22,98
28182	Matériel de transport	4 800,00	4 783,25		16,75
28183	Matériel de bureau et informatique	1 300,00	3 947,54		-2 647,54
28184	Mobilier	2 100,00	1 407,64		692,36
28188	Autres immo. corporelles	25 000,00	25 007,56		-7,56
4912	Prov. dépréc. comptes redevables	5 000,00	4 934,87		65,13
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		93 250,00	82 826,35		10 423,65
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		93 250,00	82 826,35		10 423,65
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		93 250,00	82 826,35	0,00	10 423,65
Pour information		104 591,12			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20240617-CC2406F111-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024 **B3**

III – VOTE DU BUDGET
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
 078-200073344-20240617-CC2406F111-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2024
 Date de réception préfecture : 01/07/2024

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €			2017-09-26
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'étude, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	5	13/01/2020
L	Frais d'étude et de recherche non suivies de réalisation	5	13/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	13/01/2020
L	Frais d'insertion non suivi de travaux	5	13/01/2020
L	Subvention d'équipement versées pour financer des biens mobiliers	5	13/01/2020
L	Subvention d'équipement versées pour financer des biens immobiliers ou études	15	13/01/2020
L	Logiciels	2	13/01/2020
L	Plantations d'arbres et arbustes (aménagement paysagers)	20	13/01/2020
L	Agencements & aménagements de terrains (cloture, mouvement de terre)	10	13/01/2020
L	Aires de jeux - aires de sports	10	13/01/2020
L	Immeuble de rapport	30	13/01/2020
L	Création de bâtiment petite enfance subventionné par la CAF	30	13/01/2020
L	Batiments légers (abris.)	10	13/01/2020
L	Installation, aménagement des constructions	15	13/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage technique inférieur à 10 000 TTC	7	13/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage technique supérieur à 10 000 TTC	15	13/01/2020
L	Bassins de natation	15	13/01/2020
L	Mobilier de voirie, signalétique, panneaux de voirie	7	13/01/2020
L	Réseaux divers	30	13/01/2020
L	Véhicules légers et deux roues	5	13/01/2020
L	Camions, véhicules industriels	7	13/01/2020
L	Mobilier, Matériel de bureau et matériel informatique inférieur à 5000 TTC	4	13/01/2020
L	Mobilier, Matériel de bureau et matériel informatique supérieur ou égal à 5000 TTC	7	13/01/2020
L	Cheptel	3	13/01/2020
L	Instruments de musique d'un montant inférieur à 5 000 TTC	5	13/01/2020
L	Instruments de musique d'un montant compris entre 5 001 et 10 000 TTC	10	13/01/2020
L	Instruments de musique d'un montant supérieur à 10 000 TTC	15	13/01/2020
L	Autres matériels (Audiovisuel-Electroménager)	5	13/01/2020
L	Coffre-fort	20	13/01/2020
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) : ouvrages lourds	50	13/01/2020
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) : ouvrages courants	25	13/01/2020
L	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable	30	13/01/2020
L	Réseaux d'assainissement	50	13/01/2020
L	Outillages spécifiques eau et assainissement	5	13/01/2020
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10	13/01/2020
L	Appareils de laboratoires	5	13/01/2020
L	Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage, de ventilation	10	13/01/2020

L

Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.)

5 Accusé de réception en préfecture 13/01/2020
078 200073244 20240617 FC2406511 DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Accusé de réception en préfecture
 078-200073344-20240617-CC2406F111-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2024
 Date de réception préfecture : 01/07/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.
 (2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20240617-CC2406F111-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

Accusé de réception en préfecture
 078-200073344-20240617-CC2406F11-DE IV
 Date de télétransmission : 01/07/2024
 Date de réception préfecture : 01/07/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20240617-CC2406F111-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Accusé de réception en préfecture	
078-200073344-20240617-CC2406F111-DE	IV
Date de télétransmission : 01/07/2024	
Date de réception préfecture : 01/07/2024	

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
 078-200073344-20240617-CC2406F11-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2024
 Date de dépôt en préfecture : 01/07/2024

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
 (2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
 (3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20240617-CC2406F11-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
- (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20240617-CC2406F111-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

IV

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AGUILLON Claire	
ALIX Martial	
BATTEUX Jean-Claude	
BAX DE KEATING Geoffroy	
BERNARD Jean-Luc	
BONTE Daniel	
BRICAUD Nathalia	
BRIOLANT Stéphanie	
CABRIT Anne	
CAILLOL Valérie	
CARESMEL Marie	
CARIS Xavier	
CAZANEUVE Claude	
CHANCLUD Maurice	
CHERET Claire	
CHRISTIENNE Janine	
CINTRAT Alain	
CONVERT Thierry	
COPETTI Isabelle	
COUËDOR Nathalie	
DEMICHELIS Janny	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Accusé de réception en préfecture 078-200073344-20240617-CC2406E11	DF	IV
Date de télétransmission : 01/07/2024		D2
Date de réception préfecture : 01/07/2024		

DEMONT Clarisse	
DENAIS Lionel	
DEROFF Joseph	
DESCLOUDS Stéphane	
DESMET France	
DRAPPIER Jacky	
DUCHAMP Jean-Louis	
DUPRESSOIR Hervé	
FLORES Jean-Louis	
FOCKEDEY William	
FORMENTY Jacques	
GAILLOT Anne-Françoise	
GHIBAUDO Jean-Pierre	
GOURLAN Thomas	
GROSSE Marie-France	
GUIGNARD Sylvain	
IKHELF Dalila	
JAFFRE Valéry	
JEGAT Joëlle	
JUTIER David	
LAHITTE Chantal	
LAMBERT Sylvain	
LECOURT Guy	
MALARDEAU Jean-Pierre	
MARCHAL Evelyne	
MARGOT JACQ Isabelle	
MATILLON Véronique	
MAY OTT Ysabelle	
MOUFFLET Catherine	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Accusé de réception en préfecture 078-200073344-20240617-CC2406E11	DF	IV
Date de télétransmission : 01/07/2024		D2
Date de réception préfecture : 01/07/2024		

NEHLIL Ismaël	
PAQUET Frédéric	
PASQUES Jean-Marie	
PETITPREZ Benoît	
QUERARD Serge	
QUINTON Gilles	
REY Augustin	
ROLLAND Virginie	
ROSTAN Corinne	
SALIGNAT Emmanuel	
SCHMIDT Gilles	
SIRET Jean-François	
STEPHANE Nathalie	
TROGER Jacques	
WEISDORF Henri	
YOUSSEF Leïla	
ZANNIER Jean-Pierre	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : .
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.